

Fréquence d'évaluation des connaissances et des compétences

ART DRAMATIQUE

Discipline :	Art dramatique	Secondaire : 5 PEI	Répartition dans l'année scolaire (selon les étapes)		
Code de cours :	170430 (ATE45A)		1 ^{ère}	2 ^e	3 ^e
	Libellé de la compétence	Pondération*	20 %	20 %	60 %
Compétence 1	Créer et interpréter des œuvres dramatiques	70 %	✓	✓	✓
Compétence 2	Apprécier des œuvres dramatiques	30 %		✓	✓

Étapes	Principales évaluations
1	Création et interprétation d'une œuvre dramatique
2	Création et interprétation d'une œuvre dramatique Appréciation d'un œuvre dramatique
3	Création et interprétation d'une œuvre dramatique Appréciation d'un œuvre dramatique